



Commission Sportive Jeunes

Strasbourg, le 20 août 2021

Objet : Calendriers Provisoires - Cycle Aller 2021/2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 13 de nos règlements de District, nous vous transmettons, ci-joint, le calendrier provisoire des phases « aller » et « automne ». Il vous est donné la possibilité de modifier l'horaire des rencontres programmées à domicile, sans accord de l'adversaire, en respectant bien entendu les créneaux autorisés :

- Samedi après-midi entre 13h30 et 18h pour les U13, U15, U18 (Féminines ou Masculins)
- Dimanche matin à partir de 10h pour les U15, U18 (Féminines ou Masculins)

Attention ces calendriers sont provisoires

Il vous appartient de les retourner après y avoir apposé vos modifications en rouge pour le **Vendredi 27 août, délai de rigueur, à l'adresse competitions@alsace.fff.fr**

Au-delà de cette date, en cas de non-retour, nous considérerons que vous ne souhaitez apporter aucun changement aux horaires indiqués au calendrier joint à la présente.

Concernant les indisponibilités que vous avez pu exprimer sur les fiches d'engagements, la Commission Sportive des Jeunes tiendra compte de ces doléances sur les calendriers définitifs.

Vous souhaitant une très bonne reprise footballistique, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

*M. Roland Mehn,
Président CSJD*

*MM. Jean-Pierre Wagner et André Bohn,
Vice-Président CSJD*